

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

21/03/2023

N° E23000036 /45

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 13/03/2023, la lettre par laquelle le préfet d'Indre-et-Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine en vue d'effectuer des travaux de restauration et d'aménagement du lac de CHEMILLE-SUR-INDROIS (Indre-et-Loire) ;*

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;


**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Pierre ALAZARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet d'Indre-et-Loire, à Monsieur Pierre ALAZARD et à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

La Présidente déléguée,



Anne LEFEBVRE-SOPPELSA